

Image not found or type unknown



Reclamation de loyers suite décès non dus

Par **mog54**, le **28/09/2014 à 09:58**

bonjour suite décès du locataire le bailleur réclame des loyers non dus après date de fin de location que faire ? renvoi d'un bureau à l'autre, cela fait 4 mois que cela dure ! société hl merci de me renseigner

Par **Lag0**, le **28/09/2014 à 10:02**

Bonjour, il faudrait plus de précisions sur ces loyers. Si le bail est effectivement rompu par le décès du locataire, le bailleur est en droit de demander à la succession les loyers pour le temps mis à libérer le logement. Si ce sont ces loyers là qui sont réclamés, le bailleur en a le droit.

Par **mog54**, le **29/09/2014 à 08:04**

bonjour non ils ont arrêté le loyer au 24 juin après état des lieux remises des clefs, le bailleur demande loyers juillet et août ? ils ont enlevés août et pas juillet ! non a vraiment du mal avec eux ! merci